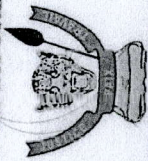


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 148/2023

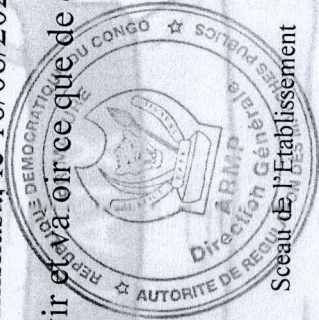
A LA SOCIETE MAGIC TOUCH Sarl

Après avoir reçu le Contrat du marché n° MF/CNSSAP/DG/SMG/2023/003, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-cinq mille trois cent cinquante (USD 45 350) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent dix-sept, quarante-cinq centimes (USD 317,45).

Fait à Kinshasa, le 16/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i.



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i.